

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réhabilitation écologique du lagunage de La Buisse (38)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Dominique PALLIER, Directeur général des services par intérim

RCS / SIRET

2 | 4 | 3 | 8 | 0 | 0 | 9 | 8 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 | 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	-installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; -installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réhabilitation des anciens bassins de lagunage de la commune de La Buisse. Il s'agit de mettre en oeuvre des travaux de terrassements en vue de :

- la restauration d'une sinuosité pour le chenal d'écoulement de l'Egala en lieu et place des bassins n°1 et 2 du lagunage
- procéder à des travaux de diversification écologique des bassins n°2 et 3 du lagunage
- végétaliser et diversifier les abords du site par plantations et création de mares
- aménager un passage à faune sous la RD112 en continuité avec les aménagements écologiques déjà réalisés : aménagement de zone humides à Mauvernay, passage à faune de l'autoroute A48

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à restaurer les dynamiques hydromorphologiques de l'Egala avec la restauration d'un lit majeur facilement submersible en phase de hautes eaux. Le secteur d'intervention est dépourvu d'enjeux économiques et se révèle parfaitement compatible avec des objectifs de réhabilitation écologiques ambitieux.

La mise en forme de méandres renforcera les dynamiques érosives et sédimentaires aujourd'hui disparue pour le cours d'eau. Elles concourront ainsi à diversifier les vitesses d'écoulement mais également la granulométries des substrats en présence.

Les zones submersibles reconquises hébergeront une large phragmitaie ponctuée de mares et de grèves vasardes propices à l'avifaune, odonates et chiroptères.

En périphérie immédiate de l'Egala, les zones aquatiques stagnantes formée par les bassins de lagunage n°2 et 3 seront remodelées (reprofilage et diversification du profil de berge) pour permettre l'expression de cortèges de végétation naturels et diversifiés. Accompagné par la création d'ilôts, les bassins réaménagés offriront une zone renaturée propice aux phases de chasse, reproduction ou repos pour la faune. Le maintien de zones aquatiques ouvertes pourront par ailleurs proposer une halte aux oiseaux migrateurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le mode opératoire pressenti dans le cadre des travaux sera le suivant :

- Vidange des bassins de lagunage n°1 et 2 à raison d'un débit $\leq 25\%$ du débit moyen de l'Egala (22 l/s ou 1978 m³/j)
- Décaissement des digues Est des bassins n°1 et 2 et mise en dépôt provisoire
- Vidange du bassin n°3 à raison d'un débit $\leq 25\%$ du débit moyen de l'Egala (22 l/s ou 1978 m³/j)
- Décaissement des digue Ouest et intermédiaires des bassins 2 et 3 et mise en dépôt provisoire
- Refection d'une digue de séparation du bassin de lagunage n°2 et 3
- Mise en forme des nouvelles berge Est des bassins 1 et 2 pour aménagement de berges sinueuses en pentes douces
- Terrassement du nouveau chenal méandreux de l'Egala au niveau des bassins n°1 et 2
- Mise en forme des berges Ouest des bassins 1, 2 et 3 pour aménagement de berges sinueuses en pentes douces
- Mise en forme du nouveau chenal sinueux de l'Egala en bordure du bassin n°3
- Création de mares en marge du nouveau chenal de l'Egala et mise en remblais des matériaux pour mise en forme d'ilots au droit des bassins 2 et 3 renaturés
- Mise en place d'un ouvrage de régulation du niveau d'eau nouveau bassin renaturé en lieu et place des bassins n°2 et 3
- Renappage de terre végétale au droit des aménagements
- Déviation progressive des débits du chenal actuel de l'Egala vers nouveau chenal méandreux
- Remblai du chenal actuel de l'Egala
- Mise en place du passage à faune
- Ensemencement et plantations

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En fin de chantier, le site sera rendu à sa dynamique naturelle. Des opérations de fauches en périphérie des anciens bassins de lagunage pourront être réalisées en cas de besoin sans que cet entretien ne soit indispensable.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure administrative concernera un régime d'autorisation pour les rubriques suivantes 3120 et 3150

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des bassins totale des bassins de lagunage à réaménager (m ²)	15 000
Valeur total en déblais et remblais (m ³)	6000
Création d'un chenal sinueux pour l'Egala (ml)	319
Création de surfaces facilement submersibles (lit majeur) pour l'Egala (m ²)	3300
Plantation de nouveaux boisements humides (m ²)	5500
Création de milieux aquatiques naturels - bassins restaurés + mares (m ²)	5800

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lagunage de La Buisse (38500)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 19 ' 18 " 39 Lat. 5 ° 36 ' 32 " 58

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 5 ° 19 ' 26 " 87 Lat. 5 ° 36 ' 34 " 9

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 19 ' 14 " 28 Lat. 5 ° 36 ' 33 " 48

Communes traversées :

Commune de La Buisse

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inclus dans la ZNIEFF 1 n°820032085 "Lagunage et milieux alluviaux de l'Eterpa"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, zone la plus proche localisée à 1,3 km au sud-ouest du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inclus dans le PPBE de l'Isère en bordure de l'A48 sur la commune de La Buisse (38)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet localisé au sein de la zone humide n°38FP0042 "Les Grands Prés à l'Eterpa" de l'inventaire départemental de l'Isère
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet localisé dans le PPRI de l'Isère aval
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'engendre pas de modification du régime hydrologique de l'Egala. Il favorise toutefois les phénomènes d'expansion de crue et de maîtrise des vitesses d'écoulement par ouverture d'un nouveau lit majeur.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement vise un réaménagement de trois bassins de lagunage et restituera le site dans une configuration naturelle antérieure à leur édification. Ainsi, la création d'un chenal sinueux pour l'Egala diminuera l'impact drainant de son chenal actuel profond et rectiligne. Le projet ne suscite aucun drainage supplémentaire et engendra plutôt des vitesses d'écoulement plus lentes pour les eaux souterraines. En ce sens, le projet est favorable à la préservation des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est globalement équilibré en déblais et remblais (6000 m ³) afin de maîtriser les risques de propagation de plantes invasives. Les modelés obtenus seront renappés à l'aide de terre végétale (4800 m ³) issue des travaux de création d'une zone humide de 2 ha au droit du péage de l'échangeur autoroutier de la Buisse (proximité immédiate du site d'intervention). Le volume de matériaux concerné est d'ores et déjà disponible. Le stock a été végétalisé de sorte à maintenir voir restaurer sa valeur biologique.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux mobilisés sont issus du site des travaux ou de la zone humide de l'échangeur autoroutier de La Buisse à proximité immédiate. Il ne mobilise pas de ressource naturelle du sol ou du sous sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prédiagnostic en annexe n°6 identifie plusieurs enjeux à vérifier. Une étude d'inventaires écologiques a minima avec des passages au printemps et en été 2020 est lancée pour identifier précisément les enjeux liés à la faune et à la flore. Les impacts et mesures nécessaires seront produits au sein du DLE autorisation en parallèle. Si un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces protégée s'avère nécessaire, il sera produit. Le projet étant une restauration écologique de bassin de lagunage, la finalité attendue est une plus value écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, sur la ZNIEFF et les zones humides (<0.1 ha). Cependant, s'agissant d'un projet de restauration d'un secteur artificialisé, le projet final apportera une plus value écologique par rapport à l'état initial.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque Inondation (PPRI Isère Aval) L'aménagement réalisé permet une expansion des crues de l'Egala sans que celle-ci ne puisse engendrer un risque concerne les biens et personnes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les bassins de laugnage sont déconnectés de leur réseau d'assainissement depuis le 20 septembre 2017. Les boues du lagunage ont fait l'objet d'un curage achevé en novembre 2017.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements engendrés par le projet concerne la livraison des fournitures qui concerne un faible volume (plantations d'arbres & arbustes, graines destinées à l'ensemencement des surfaces). Le volume de terre végétale destiné à être régalé sur site après aménagement est positionné à proximité immédiate du site. Le parcours (allé + retour) sur route ouverte nécessaire au déplacement de ces matériaux est de 160 m environ.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seulement par les engins de chantier en phase travaux. Pas de nuisance attendues car pas d'habitations à proximité. De plus, le projet est localisé à proximité de l'A48 qui générera un bruit bien plus important que la phase travaux du projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seulement lors de la phase travaux par les engins de chantier. Impact très limité dans le temps et l'espace sans aucune incidence particulière.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il ne sera pas utilisé de compacteur dans la mesure où les terrassements réalisés ne nécessitent pas de portance spécifique.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement requiert une vidange des bassins de lagunage dans l'Egala en début de travaux. Le débit de vidange sera maîtrisé par ouverture progressive d'une tranchée d'évacuation pour chaque bassin (3). Il est possible que le fond de forme des bassins engendre des venues d'eau en phase chantier. Dans ces deux cas, les fuites éventuelles de matière en suspension pourront être maîtrisées par mise en place de barrages filtrants. Cet aspect sera décrit au DLE.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

S'agissant d'un projet de restauration, les incidences du projets seront positives. Si des incidences négatives sur la faune et la flore sont observées, elles seront temporaires et feront l'objet de mesures ERC. La compensation sera réalisée in situ si besoin. Il n'y a pas d'incidences négatives cumulatives avec d'autres projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures visant à réduire l'incidence du projet sont présentées en annexe n°5.

La rédaction d'un Dossier Loi sur l'Eau autorisation est en cours de production ainsi qu'un état initial faune flore complet en complément du pré diagnostique présenté en annexe n°6.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consistant à la restauration d'un ancien lagunage, les incidences attendues sont donc positives. Toutefois, si des impacts négatifs sont identifiés, ils concerneront le volet hydraulique traité dans le DLE ou la faune flore (traitée dans le DLE et dans un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces protégées le cas échéant). Ainsi, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire puisque qu'aucun impact sur les thématiques autre que l'hydraulique et la faune flore ne sont attendus.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Annexe n°2 : plan de localisation du projet
Annexe n°3 : photographies du site
Annexe n°4 : plan du projet
Annexe n°5 : mesure pressenties pour réduire l'incidence du projet sur la faune et la flore (partie 6.4)
Annexe n°6 : prédiagnostic faune et flore (en cours de complément par étude faune / flore) (parties 6.1 & 6.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



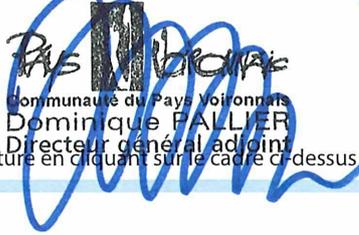
Fait à Voiron

le,

22 avril 2020.

Signature

Dominique FALLIER, DGS.


Communaire du Pays Voironnais
Dominique FALLIER
Directeur général adjoint

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus